

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le quinze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14**    Conseillers présents : **13**    Conseillers votants : **13**

Conseillers en exercice : **14**    Conseillers présents : **13**    Conseillers votants : **13**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC Monique ; BLANC René ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; POIZAT Roger ; VAN HUFFELEN Yolande ; ARRIBERT Denise ; ALLIER Gérard ; AUDEYER Daniel ; MONACI Marc, Alexandra POILBLANC, Sébastien REVOL

Absents : VAUSSENAT Bertrand

Secrétaire de Séance : BLANC Monique

\*\*\*\*\*

Avant d'ouvrir cette séance, Monsieur le Maire demande de rajouter 3 dossiers à l'ordre du jour :

- Droit de Prémption Urbain – habitation de M. MONK
- Demande Aide Etat DETR – Mise en accessibilité commerces
- Adhésion au SDED – aide Economie d'Energies bâtiments

Adopté à l'unanimité.

Sur demande de Bertrand VAUSSENAT, il est demandé d'avancer le point suivant inscrit au divers :

- ✚ **Projet territoire – Seconde étape** : Proposition liste personnes référentes réalisée par Bertrand VAUSSENAT. Validée par le Conseil Municipal, un courrier sera envoyé aux personnes – réunion prévue le vendredi 8 décembre à 19h30 en mairie avec les conseillers municipaux et les personnes intéressées. Cette réunion sera menée par Bertrand VAUSSENAT.

Une réunion publique sera organisée avec les 5 communes du plateau (en début d'année).

*Départ de Bertrand VAUSSENAT à 19h45 pour raison familiale.*

### **APPROBATION PROCÈS-VERBAL CONSEIL DU 18 OCTOBRE 2017**

Adopté – 2 abstentions : Alexandra POILBLANC et Denise ARRIBERT, absentes lors de cette séance.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- Vente habitation appartenant aux Consorts SARTEUR – Rue des Mésanges
- Vente habitation appartenant à la SCI AUSSEL – Avenue des Bruyères
- Vente habitation de Monsieur MONK – Les Arbussiers

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à acquérir lesdits biens et de ce fait à ne pas exercer le droit de préemption.

### **VENTE TERRAINS SUPPLEMENTAIRES – LES ARBUSSIERS**

En 2016, Monsieur et Madame SURREL ont acheté un terrain communal aux Arbussiers. Ils demandent d'acquérir une partie supplémentaire. Un document d'arpentage a été rédigé par le BEAUR – validé en sept 2017.

Parcelles AI 514 pour 236m<sup>2</sup> + AI 516 pour 1 115m<sup>2</sup> = 1 351m<sup>2</sup> au prix total de 74 305 € (55€ le m<sup>2</sup>). Adopté à l'unanimité.

## **MOTION POUR LE MAINTIEN COMPÉTENCE EAU-ASSAINISSEMENT**

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a transformé la compétence optionnelle Eau et Assainissement des Communautés de Communes et d'agglomération en compétence obligatoire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sans tenir compte des contraintes particulières de ce service en montagne, qu'elles soient physiques (pente et grande superficie) ou démographiques (faible densité).

De nombreuses communes de montagne (dont 50% avaient fait le choix de garder la compétence en 2015) souhaitent conserver la maîtrise d'un service qu'elles gèrent en proximité, souvent de façon plus que séculaire, à la satisfaction des usagers, qu'il s'agisse du prix modéré ou de la qualité du service.

Le maintien des compétences Eau et Assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes et des communautés d'agglomération correspond aux attentes des élus de la montagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité apporte son soutien à l'action engagée par l'ANEM et demande le maintien des compétences Eau et Assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes et des communes d'agglomération.

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL 2017**

**Investissement - dépenses :**

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
2313-178	Travaux cantine scolaire	+ 109 000 €
2315-176	Travaux aménagement PMR commerces	- 109 000 €
	<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## **RÉHABILITATION BATIMENT DE LA CURE - MAITRISE D'ŒUVRE**

Après consultation et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'offre de PASQUALON ARCHITECTURES pour un forfait de rémunération de 10 % (estimation des travaux 300 000 € HT) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Le projet de réhabilitation est d'aménager des logements locatifs et de conserver une salle de catéchisme. SOLIHA anciennement CALD aiderait la commune à porter ce projet. Dossier en attente - réforme de l'Etat en cours.

## **DEMANDE AMÉNAGEMENT STAND DE TIR - HAMEAU LES CHABERTS**

Madame GUILLAUD Présidente de l'association Dioise de Tir sollicite le terrain communal « carrière de sable » situé au lieudit Hameau les Chaberts afin d'aménager un stand de tir (de 25 à 50m) pour leur club. Ce club est reconnu par la Fédération Française de Tir.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Ce dossier sera étudié en mairie - sur le plan de la sécurité - terrain communal soumis au régime forestier - rencontre avec les responsables de cette structure - projet convention....

Lors d'un prochain Conseil Municipal, ce dossier sera étudié...

## **CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le classement de la voie communale « Zone artisanale les Bruyères » dans le domaine public communal soit 3 346ml.

## **CESSION TERRAIN-DISTRACTION RÉGIME FORESTIER - LES CROIX**

Par courrier en date du 28 octobre dernier, Monsieur Fernand BREYTON souhaiterait acquérir la parcelle communale F 568 au lieudit les Croix pour une contenance de 4 656 m<sup>2</sup> - terrain contigüe à ses parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente de la parcelle communale cadastrée F 568 au lieudit les Croix pour une surface de 4 656 m<sup>2</sup> à Monsieur Fernand BREYTON au prix de 0.13 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal demande la distraction du régime forestier de cette parcelle communale.

### **PERSONNEL COMMUNAL-DEMANDE PROTECTION FONCTIONNELLE**

Par courrier en date du 27 octobre dernier, Monsieur Christophe MATHIAN sollicite la protection fonctionnelle concernant le recours qu'il a déposé contre Monsieur Dominique NODIN – recours en diffamation. Adopté à l'unanimité.

Sur demande de Monsieur MATHIAN, Yolande VAN HUFFELEN lit le jugement rendu le 28 juillet 2016 par le Tribunal de Grande Instance de Valence relaxant Christophe MATHIAN d'harcèlement moral, Dominique NODIN est débouté.

### **S.D.E.D. – ADHÉSION CONSEIL EN ENERGIE**

Depuis plusieurs années le SDED s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

Le S.D.E.D. vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab. et par an pour une commune rurale soit pour la commune de La Chapelle en Vercors 158 €/an.

Adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DETR 2017 – ACCÉSSIBILITE COMMERCES**

Le projet consiste en la création d'une rampe d'accessibilité sur une partie de l'avenue de la terrasse, desservant de nombreux commerces. Actuellement, ces commerces sont accessibles par l'intermédiaire de marches d'escalier, cette rue étant en pente. L'objectif du projet consiste en la mise en conformité avec la Loi de 2005.

Les commerçants souhaitent rendre leur commerce accessible. Ce projet est issu de leur difficulté à aboutir dans leur démarche personnelle de rampe individuelle. Après l'avis défavorable des architectes des Bâtiments de France, la commune a engagé une démarche globale.

Actuellement 8 locaux commerciaux sont concernés par ces difficultés d'accès : magasin d'électricité ; SPAR Alimentation ; boulangerie ; cabinet comptable ; boucherie-charcuterie : unique boucherie-charcuterie des 5 communes du territoire ; local en attente d'une reprise ; magasin de souvenir ; agence immobilière

La rampe comprendrait la totalité de la largeur du trottoir, domaine public, ne créant ainsi qu'un seul et même passage pour tous les piétons. Garder la largeur actuelle du trottoir, de 3 mètres en moyenne, permet aussi de maintenir un espace disponible aux commerçants pour présenter leurs produits en extérieur, comme ils peuvent le faire actuellement.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

##### Dépense :

Montant HT : **139 829 € HT**

##### Recettes :

Conseil Départemental 55 932€

Conseil Régional (Contrat Ambition Région) 30 000€

**Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 26 568€**

Participation Commune 27 965€

Le Conseil Municipal sollicite de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2017 auprès de l'Etat soit 26 568 € soit 19% du montant des dépenses HT.

## DIVERS

### ✚ **Calendrier Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2018 :**

- Les mercredis 17 janvier – 14 février – 28 mars – 18 avril – 23 mai – 13 juin à 19h30

### ✚ **Point sur la préparation du repas du CCAS** du vendredi 17 novembre par Monique BLANC

### ✚ **Mail de Christophe MATHIAN – Constat déneigement 2016-2017 :**

Jacky CASASNOVAS donne connaissance du mail de Christophe MATHIAN.

Le Maire rappelle que l'an passé, le Conseil Municipal a fait le choix d'arrêter avec la SARL BLANC et de reprendre l'ensemble du déneigement. Un tracteur a été acheté (pour les activités hivernales et aussi estivales), en décembre dernier, les agents ont suivi une formation de CACES. Mouvement au sein du personnel avec l'arrivée d'un agent en janvier 2017. L'an passé, la reprise de ce service a été assez difficile. Pour cette année 2017-2018, actuellement René BLANC travaille avec les agents du service technique pour affecter à chacun son circuit et son engin.

### ✚ **Commission Forêt le mardi 19 décembre** à 19h30 en mairie – présentation aménagement forestier par l'ONF

Tour de table :

#### ✚ **Sébastien REVOL :**

- Dernière Assemblée Générale de l'APAP le 17 novembre. En 2018, cette structure sera regroupée au PNRV, plus de local sur la commune ni d'employés.

#### ✚ **Daniel AUDEYER :**

- Réunion le 23 novembre au PNRV, présentation du nouveau technicien du CRPF, remplaçant de Denis PELLISSIER, nouveau fonctionnement...

#### ✚ **René BLANC :**

- Projet par le CRPF d'une piste forestière aux Pélaillons- voir si la commune est propriétaire de parcelles, René BLANC s'en charge.

#### ✚ **Gérard ALLIER :**

- Les travaux de la cantine scolaire débutent le mercredi 20 décembre. Après vérification, la capacité d'accueil des salles est de 60 voire 70 enfants.

#### ✚ **Monique BLANC :**

- Compte-rendu du Conseil d'Ecole (bon fonctionnement ; sorties prévues à la piscine, ski alpin à Font d'Urle, voyage en Auvergne pour le cycle3, théâtre, sortie à UPIE... ; problème d'incivilité – chiens en liberté dans le jardin de ville et autour de l'école ; un sondage sera réalisé prochainement pour l'ALSH du mercredi matin), il a été demandé de vérifier la sirène incendie de l'école (Gérard ALLIER s'en charge).
- Compte-rendu du Conseil d'Administration du Collège (le Département a octroyé 500€/école pour du numérique ; 4 voyages scolaires prévus en 2018)

#### ✚ **Roger POIZAT :** Voir la possibilité de déneiger les trottoirs (sécurité des personnes et des enfants). Aucune obligation pour les collectivités. A étudier.

#### ✚ **Yolande VAN HUFFELEN :** bilan financier du Marché : moins 15% d'occasionnels et moins de 8% de saisonniers.

**La séance est levée à 21h45**

Le Maire,

Le secrétaire,